

Paris, le 8 mars 2004

Communiqué de presse

Fusion absorption de Rue Impériale par Eurazeo et apport de participations industrielles de UI et Idia à Eurazeo

Comme les précédentes opérations de simplification des structures du groupe Rue Impériale, le projet de fusion absorption de Rue Impériale par Eurazeo reçoit le plein soutien de Crédit Agricole S.A.

Concomitamment à la fusion entre Eurazeo et Rue Impériale, Union d'Etudes et d'Investissements et Idia Participations, contrôlées directement ou indirectement à 100% par Crédit Agricole S.A., apporteront à Eurazeo leurs participations directes dans Fraikin Groupe, Bluebirds Participations (Eutelsat) et Veolia Environnement.

Ces apports représentent 12.6% du capital de Fraikin, leader français de la location longue durée de véhicules utilitaires, 6% du capital de Bluebirds Participation, qui détient 23.6% d'Eutelsat, opérateur européen de satellites, et 0.6% du capital de Veolia Environnement, Crédit Agricole S.A. restant un actionnaire significatif de Veolia Environnement à l'issue de cette opération. Ils permettront à Eurazeo de renforcer ses propres participations dans ces trois entités.

Crédit Agricole S.A. étudiera de nouvelles idées de développement de ses relations d'affaires avec Eurazeo.

A l'issue des opérations de fusion et d'apport, Crédit Agricole S.A., dont la participation actuelle représente 23,62% du capital et 29% des droits de vote de Rue Impériale, détiendra 15,4% du capital et 20,1% des droits de vote du nouvel ensemble.

Actionnaire significatif du nouvel ensemble et confiant dans la capacité de l'équipe dirigeante d'Eurazeo à développer la valeur de la nouvelle entité, Crédit Agricole S.A. a souhaité poursuivre son association avec le principal groupe d'actionnaires de Rue Impériale, regroupés autour de la société civile Haussmann-Percier :

- les deux parties se sont engagées à conserver leurs participations respectives à leur niveau actuel jusqu'à l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes 2009, au printemps 2010, avec toutefois la faculté, pour Crédit Agricole S.A. de réduire sa participation de moitié à compter de l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes 2007 au printemps 2008 ;
- Crédit Agricole S.A. disposera de deux représentants au conseil de surveillance de l'entité fusionnée ;
- toute proposition de fusion et scission de la nouvelle société et tout projet de cession de la participation d'Eurazeo dans Lazard LLC en dehors de certaines conditions économiques prédefinies devront faire l'objet d'une approbation préalable par les deux parties.

L'ensemble de ce projet reste soumis à l'obtention, par les principaux actionnaires de Rue Impériale, des accords nécessaires des autorités compétentes.